

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 510

présenté par  
M. Aubert

-----

### ARTICLE 55

A l'alinéa 18, substituer au nombre :

« 63,2 »,

le nombre :

« 65 » :

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement très important tend à assurer une certaine marge de manœuvre, notamment s'agissant notamment des installations dévolues à la recherche et au développement. En effet, il paraît opportun de porter ce seuil à 65 GW, permettant ainsi le lancement de l'EPR de Flamanville.